

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch		ID : 031-213101876-20241218-2024_133-D	
L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.			
Présents :		Séance du 18 décembre 2024 Acte n° 2024-133	
Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON et STEMER MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC			
Absent(s) représenté(s) :		Nombre de Conseillers :	
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme CALVO a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC M. FRANCHINA a donné procuration à M. CANILLO		en exercice :	33
		présents :	25
Absent(s) : /		procurations :	8
		absents :	0
		votants :	33
Secrétaire de séance : Mme BEAUFORT Magali		Date de la convocation : 11 décembre 2024	
Thème : 2.2 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS			
Objet : Convention avec la société FREE pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie, Avenue Lucie Aubrac			

M. BRIANTAIS Paul, Adjoint délégué à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que la Société FREE a sollicité la commune de Fonsorbes pour l'implantation d'une installation de communications électroniques (antenne relais). Le site retenu est le stade du lycée Clémence Royer, Avenue Lucie Aubrac.

L'installation comprendra un pylône d'une hauteur de 33 m supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et un espace technique.

PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE
BE 125	Avenue Lucie Aubrac	33 m²

La convention porterait sur une durée de douze années, et pourrait se poursuivre par tacite reconduction pour des périodes successives de six ans. Le loyer annuel serait de 10 000 €, charges incluses, et le montant du loyer augmenterait de 2 % par an.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
Pour :		24
Contre :		5 (Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé)
Abstention :		4 (Mmes Bobo, Le Priol, MM. Bonnet et Pilet)
Ne participent pas au vote :		0

ARTICLE 1 : approuve les termes de la convention à conclure avec la société FREE pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au stade du lycée Clémence Royer, Avenue Lucie Aubrac.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2024 - acte n° 2024-133 - page 2/2
Thème :	2.2 - ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS
Objet :	Convention avec la société FREE pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie, Avenue Lucie Aubrac

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

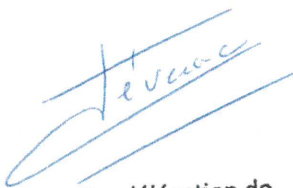
ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
BEAUFORT Magali



Par délégation de
Madame La Maire
Le 1^{er} Adjoint
Philippe SEVERAC



Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le **23 DEC. 2024**